

HONORAIRES DE VENTE

Les honoraires de transaction sont TVA comprise au taux de 20% -

Ces tarifs représentent un maximum.

En vertu des dispositions de l'arrêté du 29 juin 1990 d'application de l'Article L.113-3 du Code de la Consommation et selon le type de mandat signé (précisant si les honoraires sont à la charge du Vendeur ou de l'Acquereur); les honoraires sont à la charge soit du Vendeur, soit de l'Acquereur.

PRIX DE VENTE	Locaux à usage d'habitation	Locaux à usage commercial professionnel ou bureau	Terrains à bâtir	Cession de bail	Parking, Cave
< à 31 000 € TTC	3100 € TTC	3100 € TTC	3100 € TTC	3100 € TTC	3100 € TTC
De 31 001 € à 170 000 € TTC	10% TTC	10% TTC	8% TTC	10000 € TTC	10% TTC
De 170 001€à250 000 € TTC	7% TTC	10% TTC	8% TTC	10% TTC	10% TTC
De 250 001 € à 350 000 € TTC	6% TTC	10% TTC	8% TTC	10% TTC	10% TTC
De 350 001 € à 1 500 000 € TTC	5% TTC	10% TTC	8% TTC	10% TTC	10% TTC
< à 1 500 001 € TTC	4% TTC	10% TTC	8% TTC	10% TTC	10% TTC

HONORAIRES DE LOCATION

LOCATAIRE	15 €TTC*/ m2. Conformément à la loi ALUR et au décret n°2014-890
PROPRIETAIRE	un mois de loyer charges comprises HT. Conformément à la loi ALUR et au décret n°2014-890

HONORAIRES DE REDACTION

Promesse de vente : à la charge de l'acquéreur (et ce compris 125 € de frais d'enregistrement de la promesse de vente)	300 € TTC
Compromis de vente : à la charge de l'acquéreur	200 € TTC
Estimation : à la charge du vendeur	
Frais d'Honoraires Location : *soit 12 € TTC /m2 pour les honoraires+ 3 € TTC /m2 pour l'état des lieux d'entrée.	